



## Les observatoires de santé d'Areva au Niger et au Gabon :

### Payer (un peu) pour polluer librement

Communiqué de presse - 29 juin 2009

Le 19 juin dernier, Areva a annoncé la mise en œuvre d'observatoires de la santé sur ses différents sites miniers, en particulier au Gabon puis au Niger, en accord avec des associations (Médecins Du Monde, Sherpa).

Cet accord intervient peu après l'inauguration de la **gigantesque mine d'Imouraren au Niger, dont l'exploitation fait craindre des conséquences désastreuses**. Conséquences déjà bien visibles autour d'autres mines que la Cogema, devenue Areva, exploitent depuis 40 ans à Arlit.

Des organisations et des autorités locales y dénoncent depuis des années les **ravages sanitaires, sociaux et environnementaux causés par Areva**. Car ce sont non seulement les travailleurs des mines, mais aussi les quelque 60.000 habitants de la ville d'Arlit qui sont potentiellement touchés par la pollution de l'eau et vivent au contact de matériaux et résidus miniers radioactifs ou pollués par la radioactivité – ainsi, des stériles sont laissés à l'air libre, même à proximité de l'hôpital.

Areva a toujours ignoré les revendications des populations réclamant des mesures pour réduire les dégâts causés par l'exploitation uranifère, à l'exception d'actions mineures (normes de sécurité pour les travailleurs des mines, récupération de matériaux contaminés utilisés par les habitants d'Arlit).

L'accord signé le 19 juin viserait à indemniser les seuls travailleurs des mines qui en font la demande et pouvant prouver les liens entre leur maladie et leur activité ; à faire apparaître les évolutions de l'état de santé des populations locales ; à « *faire des propositions pour l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des sites miniers* ». Mais **cet accord soulève de nombreuses questions sur sa mise en œuvre** :

- Areva est omniprésente dans ces observatoires. Elle est aussi l'unique pourvoyeur de fonds de ce projet. N'est-elle donc pas juge et partie ? Ces observatoires de la santé peuvent-ils alors travailler en toute indépendance ?
- Comment ces observatoires peuvent-ils afficher un objectif d'indemnisation et passer outre tout engagement relatif à l'information sur la possibilité d'être indemnisé, à la prévention, ou à la sensibilisation des populations sur les risques sanitaires ?

Areva peut-elle donc décider elle-même de l'indemnisation des dégâts dont elle est responsable ? N'est-ce pas le rôle d'une autorité judiciaire indépendante ?

- L'accord parle d'« *impact éventuel* » des activités minières alors que l'impact sanitaire et environnemental (traitement des déchets, l'emprise sur les ressources en eau ...) a déjà été documenté. Faut-il attendre que des personnes soient déclarées malades pour s'en alarmer ? Pourquoi cet accord ne part-il pas du principe de précaution ?

Il apparaît donc que la mise en place de ces observatoires de la santé s'inscrit davantage dans une **opération de communication destinée à redorer l'image désastreuse d'Areva** qui communique massivement sur le « développement durable » et l'« énergie propre ».

**Areva trompe aussi l'opinion publique en séparant la question sanitaire de la question environnementale**, comme si l'une et l'autre n'étaient pas inextricablement liées. Au Niger, **Areva continue donc à exploiter l'uranium sans se soucier de la pollution qu'elle engendre. Elle continue à épuiser les ressources hydriques dans une région qui en manque cruellement.**

**Cet accord apporte également une caution sociale à Areva, ce qui devrait faciliter l'obtention d'un financement du projet d'Imouraren par la Banque européenne d'investissement (BEI) à hauteur de 1,2 milliards d'euros. Une décision qui devrait tomber dans les prochaines semaines !**

**Par cet accord, Areva tente également de se dégager de sa responsabilité pénale et civile à moindre coût.** Cet accord limité à la santé des seuls travailleurs des mines (et non des populations) devrait concerner, annuellement pour le Niger, entre 15 et 30 personnes.

**Le Collectif Areva ne fera pas la loi au Niger demande donc, pour le site d'Imouraren, qu'Areva et le gouvernement nigérien assurent :**

- un moratoire sur la mise en exploitation de la mine tant qu'une étude d'impact indépendante n'aura pas été faite et n'aura pas rendu ses conclusions
- Plus largement, la reconnaissance et la réparation par Areva des dommages sociaux et environnementaux causés par ses exploitations
- la mise en oeuvre de l'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) dès mars 2010 comme annoncé récemment par le gouvernement nigérien pour que la population bénéficie effectivement de l'exploitation des ressources naturelles
- que tous les travailleurs de la mine ainsi que les populations vivant à proximité de l'exploitation bénéficient d'un examen médical complet, d'une évaluation rétrospective des doses subies et de l'inscription dans un programme de suivi sanitaire à long terme réalisé par des organismes médicaux compétents et indépendants,
- que des taxes parafiscales, comme il en existe en France, soient prélevées et confiées à un organisme de gestion spécialisé et indépendant pour la remise en état des sites après extraction et pour une gestion saine, équitable et concertée des ressources en eau.

**Le Collectif : %Attac – Beyond Nuclear - Cedetim - CNT - Collectif Tchinquagen  
Les Verts – NPA - Réseau Sortir du Nucléaire – Stop Marchands de Sable  
Sud Energie/Solidaires - Survie - Via Campesina**

Email : [arevaneferapaslaloi@gmail.com](mailto:arevaneferapaslaloi@gmail.com) - Site : <http://areva.niger.free.fr>

**Contacts presse :**

Tchinaghen : Samira Clady – [clady.samira@neuf.fr](mailto:clady.samira@neuf.fr) - 06 85 05 07 74  
Survie : Olivier Thimonier - [olivier.thimonier@survie.org](mailto:olivier.thimonier@survie.org) - 01 44 61 03 25